

États-Unis exercent leur souveraineté. D'importants éléments du Système actuel de défense aérienne de l'Amérique du Nord ont été mis en place conjointement par le Canada et les États-Unis, au cours des années 1950. Or, ces éléments tombent en désuétude et se révèlent de plus en plus coûteux à exploiter et à entretenir. À la même époque, nos adversaires éventuels ont amélioré leur potentiel d'attaque aérienne de l'Amérique du Nord en ajoutant de nouveaux bombardiers et missiles de croisière à leur inventaire stratégique; il fallait donc améliorer les moyens de détection et de dissuasion permettant de parer à une attaque de leur part.

Par conséquent, nos deux Gouvernements, dans l'exercice de leurs obligations nationales et mutuelles en matière de défense, sous l'égide de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et dans l'intérêt de la sécurité du Canada et des États-Unis, ont décidé d'entreprendre un programme de modernisation du Système de défense aérienne de l'Amérique du Nord. Les éléments visés par ce programme, de même que les obligations respectives de chaque Gouvernement, sont énoncés dans le Mémoire d'entente sur la modernisation du Système de défense aérienne de l'Amérique du Nord, qui fait partie intégrante du présent Accord et qui a été signé aujourd'hui par le secrétaire à la Défense, pour les États-Unis, et le ministre de la Défense nationale, pour